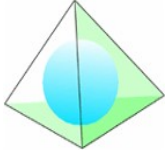


Aix-en-Provence, le 17 septembre 2007



Association des  
Directeurs des Services  
Techniques  
Départementaux.

centre d'Études  
techniques  
de l'Équipement

**CETE**  
Méditerranée

## Compte rendu

Rédacteur : Michel Hersemul

**Objet :** Organisation de la COTITA Méditerranée ( Conférence Technique Interdépartementales des Transports et de l' Aménagement. )

Réunion du 14 septembre 2007

Téléphone : 04 42 2477 00

télécopie : 04 42 60 79 81

courriel

michel.hersemul@equipement.gouv.fr

### Diffusion

Personnes présentes

Absents

M Guyonnet DGA du Conseil Général 66

M Pruvost DGA du Conseil Général 83

M Spagnulo Directeur des Routes CG 13

M Cadré Directeur du CETE Méditerranée

Mme Hilaire Directrice adjointe CETE.

M Hersemul Cete Med – Chef du département

DCEDI

Copies

Absents excusés

Mme Mayousse Directrice Adjointe DIR M Feraud Directeur des routes du CG 83 Méditerranée.

Page(s)

Qui ?

#### **Point 1: Elargissement du groupe de Pilotage.**

M Spagnulo , Directeur des routes du CG 13 et membre du bureau national de l'ADSTD est intégré au groupe de pilotage ainsi que M Laplane, actuel animateur du CEERD pour la région "méditerranée".

En parallèle, Mme Mayousse directrice adjointe de la DIR méditerranée a donné son accord pour participer à ce groupe de pilotage et a confirmé auprès de M Cadré la volonté de la DIR de participer activement aux dispositif d'échanges métiers.

#### **Point 2 : Echange d'information sur l'avancement de la démarche au niveau national et dans les autres régions.**

M Spagnulo rappelle rapidement la position de l'ADSTD ( en s'appuyant sur la décision de son bureau du 13 juin.

La COTITA et l'animation associée doivent favoriser le travail en réseau au sein de l'ADSTD.

La COTITA doit tenir compte des clubs existants et associer les personnes qui s'y sont impliquées. Par contre le fonctionnement des clubs en version dite transitoire doit rapidement évoluer vers une organisation plus stable.

L'idée d'ouvrir aux autres collectivités locales, voire d'associer ultérieurement des partenaires privés ( ingénierie , entreprises) est retenue. Enfin l'ADSTD souhaite pouvoir par ce biais être présente sur l'évolution des normes et règles de l'art en participant activant à leur élaboration, notamment pour les sujets qui pourraient ne plus trop retenir l'attention de l'Etat ( par exemple les routes à faible trafic)

M Cadré indique que la DRAST ( Direction de la Recherche et des affaires Scientifiques et Techniques en charge de l'animation du réseau des CETE ) a précisé les orientations souhaitées pour la COTITA :

- Un périmètre privilégiant dans un premier temps la collaboration avec les Conseils Généraux, seuls ces derniers étant à ce jour concernés par le projet de Charte. Pas d'opposition à ce que des représentants d'autres collectivités puissent être associés.
- Conserver à la COTITA une taille raisonnable, en limitant dans un premier temps l'ouverture aux collectivités autres que CG et en limitant le nombre de représentants.
- Des conférences composées d'acteurs locaux en évitant les représentations d'entités nationales qui bénéficieront d'autres lieux d'expression.
- Rappel que la formation , en tant que telle, n'est pas de la compétence de la COTITA.
- Invitation forte à ce qu'une première COTITA puisse avoir lieu avant la fin de l'année 2007, afin que le séminaire national Etat-Collectivités Locales de début 2008 puisse en avoir une première synthèse.

A ce jour, le projet de Charte est validé par le cabinet du ministre mais n'est pas encore signé.

Il est rappelé que les moyens de la Cotita, notamment en terme de secrétariat sont ceux mis à la disposition du CETE.

### Point 3 : Première réunion COTITA 2007

La date retenue lors de la dernière réunion est confirmée :  
le 23 novembre 2007 au CETE d'aix.

M Pruvost sera absent mais sera représenté par M Feraud.

Le programme de la journée serait le suivant :

#### Le matin : ( 10H00 à 12H30)

- Séance en amphi : présentation générale du dispositif et des attentes de la journée: ( la charte et la lettre de mission du ministre, voire la circulaire sur la stratégie du RST )
- Précotita : "Forum des Transport et de l'Aménagement" ( appellation à travailler et à faire valider) Travail en ateliers sur 7 thématiques retenues ( voir ci dessous). Participation largement ouverte.

#### L'après midi : (14H30-17H00)

- COTITA proprement dite qui réunira environ trente personnes ( assemblée de "décideurs"). Le travail des groupes du matin sera présenté par un animateur (le CETE prévoira la contribution d'un de ses représentants) ou un rapporteur ( Désigné par le groupe de travail) . Les débats de la COTITA permettront de statuer sur les suites à donner.

Cadré

**Point 4: Le travail en atelier**

Travail en ateliers sur les 7 domaines techniques suivants

- Investissement Route
- Ouvrages d'art
- Sécurité Exploitation et Entretien.( y compris sécurité des réseaux de transport et accessibilité PMR)
- Déplacement et intermodalité
- Risque et gestion de crise
- Bâtiment Construction et maîtrise de l'énergie.
- Environnement et espaces naturels.

La thématique "Habitat logement ville" n'est plus retenue à ce stade compte tenu à la fois de l'existence de GT institutionnels dans les CDH et CRH, de l'hétérogénéité des positionnements des CG et de leur faible implication en terme de compétence "logement" par rapport aux autres collectivités. Cette présentation par thématique occulte de nombreuses interactions sur lesquels les groupes devront travailler.

Un document préparatoire reste à élaborer pour chaque groupe qui devra aborder les deux points suivants :

- 1 Le point sur les clubs métier existants dans la thématique et l'évolution souhaitable ( esquisse du périmètre notamment).
- 2 L'expression des besoins locaux vis à vis du RST

L'objectif en terme d'animation est de faire émerger ( le cas échéant avant la réunion du 23/11 ) un binome CL/Etat pour l'animation pérenne de ces domaines. Le CETE prévoira par défaut un rapporteur pour la matinée. Un des animateurs ( ou par défaut le rapporteur CETE) livrera à la Cotita de l'après midi les conclusions du groupe.

Enfin, l'énoncé a priori des 7 domaines techniques précédents ne préjuge pas de l'intérêt ou non de la mise en place d'une animation interdépartementale dans chacun de ces domaines : il appartiendra aux GT d'apporter leur éclairage.

La participation à ces groupes de travail sera largement ouverte : néanmoins, pour conserver à la fois une taille raisonnable et une pertinence des différents intervenants, les invitations seront ciblées d'un coté par L'ADSTD (environ 5 personnes par département en tout) et par le CETE (contribution des animateurs ou secrétaire de club existants, représentants des SD du ministère.. ). La question de la participation lors de ces ateliers, d'organismes non membres à part entière de la COTITA prévue l'après midi reste posée ( DIREN, Régions, Communautés d'agglomération.. notamment pour les thématiques de type transport ou environnement ou encore le parapublic type SCA, PAM ou RFF).

**Point 5 : La composition de la COTITA**

Le souhait de conserver à la COTITA elle même une taille raisonnable conduit au dimensionnement suivant :

Représentation des CL :

- Un représentant pour les 15 CG de l'interrégion CETE ( 6 en PACA, 5 en LR, 2 en Corse, Réunion et Mayotte)
- Un représentant des deux régions gestionnaires de réseau routier :

Travail à initier au sein du CETE sur la base du travail déjà fait pour route et SR. ( Hersemul , Com et autres départements)

A voir lors de la réunion

	Qui ?
<p>Collectivité Territoriale de Corse et Région Réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un représentant des autres CL ( en l'espèce en visant la seule communauté Urbaine : la CUMP - M Bour Directeur Général Adjoint- la compétence voirie n'étant pas une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération)</li> <li>● M Laplane, au titre de la continuité des actions entreprises par le CEERD Méditerranée.</li> </ul> <p>Représentation de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 4 DDE</li> <li>● 2 DRE-SMO</li> <li>● 1 DIREN</li> <li>● 3 DIR</li> <li>● 1 CETE</li> </ul> <p>De plus les animateurs ou rapporteurs des domaines assisteront à cette réunion au cours de laquelle ils exposeront les conclusions des échanges du matin.</p> <p><b>Point 6: Organisation matérielle</b>  Un repas en commun sera proposé (moyennant participation) pour le midi à l'ensemble des participants du matin et de l'après midi.  La réunion préalable se fera en amphi. Les autres salles de réunion sont réservées ( vérification à faire de la capacité d'organiser la Cotita ailleurs que dans l'amphi..)  Idée de mettre en place un portail internet ( documents Cotita et liens vers les différents sites des clubs..) à regarder</p> <p><b>Point 11: Prochaine réunion du groupe de pilotage :</b>  Pas de nouvelle réunion avant la date de la COTITA.  Cependant, les représentants de l'ADSTD feront le point en interne sur les participants CL en vue de lancer les invitations, avant le 15 Octobre.  Le CETE fera de même pour les représentants MEDAD.  Une réunion de validation des documents issus de la Cotita est retenue pour le :</p>	<p>ADSTD de début octobre pour les 11 départements de LR et PACA</p> <p>CETE pour les représentants État ..</p> <p>Organisation CETE (Hersemul avec COM)</p> <p>Tous les membres du groupe de pilotage.</p>
<b>Jeudi 13 Décembre à 10H 00 au CETE</b>	